 <p>The logo for the commune of Saleilles features a stylized sun with rays above the word 'Saleilles' written in a cursive, handwritten-style font. The word is underlined with a thick, dark stroke.</p>	<p><b><u>Arrêté n° 033P/2026</u></b></p> <p><b><u>Nomenclature</u></b> : 5.6 – Exercice des mandats locaux</p> <p><b><u>Objet</u></b> : Délégation de signature et de fonction à Madame Caroline PICCOLO, Sixième Adjointe au Maire</p>
---	---

**Le Maire de la Commune de SALEILLES,**

VU l'article L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal ;

VU les élections municipales du 22/03/26 et l'installation du conseil municipal le 27/03/26 ;

VU le procès-verbal du 27/03/26 d'élection du Maire, M. Jordi Delclos ;

VU le procès-verbal du 27/03/26 constatant l'élection de Madame Caroline PICCOLO en qualité de Sixième Adjointe au Maire ;

**Considérant** qu'il convient de donner délégation de signature et de fonction à Madame Caroline PICCOLO, Sixième Adjointe au Maire, pour assurer le bon fonctionnement du service des affaires relatives à l'enfance, aux affaires scolaires, péri et extrascolaires communal et délégué et à la citoyenneté ;

## **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Caroline PICCOLO, Sixième Adjointe au Maire, est déléguée sous notre surveillance et notre responsabilité pour toutes les affaires concernant les affaires relatives à l'enfance, aux affaires scolaires, péri et extrascolaire communal et délégué, et à la citoyenneté, et pour signer tous les documents s'y rapportant.

→ Elle sera chargée notamment :

- du suivi et de la gestion des affaires relatives à l'enfance, aux affaires scolaires, péri et extrascolaires communal ou délégué, au restaurant scolaire ;

→ Elle sera chargée notamment de signer :

- tous les courriers, les actes et les pièces administratives relatives aux affaires relatives à l'enfance, aux affaires scolaires, péri et extrascolaires communal ou délégué, au restaurant scolaire et à la citoyenneté.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Diana IBANEZ, Huitième Adjointe au Maire, chargée des affaires sociales et des solidarités, Madame Caroline PICCOLO, est également déléguée sous notre surveillance et notre responsabilité pour suivre les affaires relatives aux affaires sociales et aux solidarités, telles que figurant dans la délégation permanente consentie par M. le Maire à Madame Diana IBANEZ, et pour signer tous les documents s'y rapportant.

**Article 3** : Pour permettre une bonne administration de l'activité communale, Madame Caroline PICCOLO pourra légaliser les signatures et authentifier les copies.

**Article 4** : Cette délégation, objet du présent arrêté, s'exerce sous le contrôle et la responsabilité du maire qui demeure libre d'intervenir à tout moment dans les affaires déléguées.

**Article 5** : Le présent arrêté sera inscrit au Registre des actes de la Mairie, transmis à M. le Préfet des Pyrénées-Orientales, à M. le Procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Perpignan et à M. le Trésorier Municipal de Saint-Estève.

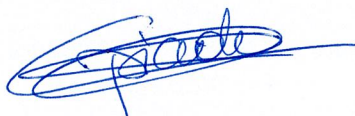
Fait à Saleilles, le 09/04/26

Le Maire,



Jordi DELCLOS

**SPECIMEN DE SIGNATURE**



Caroline PICCOLO

Publication le : 10 AVR. 2026